

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Lapierre Gaboriault, CPA pic¹

Montréal, le 18 mars 2022

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Subvention	1 003 000 \$	645 000 \$
Accréditations	713 870	667 248
Audit	43 204	41 655
Services facturables	7 482	6 659
Projets spéciaux	55 780	-
Intérêts	<u>3 757</u>	<u>6 472</u>
	<u>1 827 093</u>	<u>1 367 034</u>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	1 047 376	906 642
Sous-traitants	31 960	56 876
Assurances	32 357	24 727
Fournitures et frais de bureau	8 617	10 893
Système informationnel	346 700	122 600
Communications et site web	208 320	125 830
Déplacements et représentation	19 619	10 759
Honoraires experts comités	6 168	8 105
Colloques et formation	21 148	1 552
Tenue de livres	14 973	14 676
Honoraires professionnels	80 335	71 606
Intérêts et frais bancaires	2 692	2 064
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>6 536</u>	<u>6 217</u>
	<u>1 826 801</u>	<u>1 362 547</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>292</u> \$	<u>4 487</u> \$

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	10 403 \$	35 063 \$	45 466 \$	40 979 \$
Excédent des produits sur les charges	(6 536)	6 828	292	4 487
Investissement en immobilisations	<u>1 889</u>	<u>(1 889)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>5 756</u></u> \$	<u><u>40 002</u></u> \$	<u><u>45 758</u></u> \$	<u><u>45 466</u></u> \$

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	146 508 \$	82 214 \$
Placements temporaires (note 3)	658 615	1 077 666
Débiteurs (note 4)	164 889	111 518
Frais payés d'avance	<u>10 726</u>	<u>4 301</u>
	980 738	1 275 699
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>5 756</u>	<u>10 403</u>
	<u>986 494 \$</u>	<u>1 286 102 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	269 436 \$	203 836 \$
Apports reportés (note 8)	<u>671 300</u>	<u>1 036 800</u>
	<u>940 736</u>	<u>1 240 636</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	5 756	10 403
NON AFFECTÉ	<u>40 002</u>	<u>35 063</u>
	<u>45 758</u>	<u>45 466</u>
	<u>986 494 \$</u>	<u>1 286 102 \$</u>
ÉVENTUALITÉ (note 9)		

AU NOM DU CONSEIL,



_____, administrateur

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	292 \$	4 487 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>6 536</u>	<u>6 217</u>
	6 828	10 704
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements temporaires	200 000	(200 000)
Débiteurs	(53 371)	(30 647)
Frais payés d'avance	(6 425)	1 794
Créditeurs	65 600	61 820
Apports reportés	<u>(365 500)</u>	<u>205 000</u>
	(152 868)	48 671
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 889)</u>	<u>(6 173)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(154 757)	42 498
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>959 880</u>	<u>917 382</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>805 123</u> \$	<u>959 880</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé le 6 novembre 2006 en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants adoptée par le gouvernement du Québec. Le CARTV est l'organisme mandaté par le Gouvernement du Québec pour encadrer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les accréditations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les contraventions sont comptabilisées lorsqu'un jugement favorable est rendu et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et autres créances.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Placement à demande, 0,40 %	658 615 \$	877 666 \$
Dépôt à terme, 1,63 %, échu en février 2021	<u>-</u>	<u>200 000</u>
	<u>658 615</u> \$	<u>1 077 666</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Clients	81 632 \$	60 682 \$
Taxes à la consommation à recouvrer	18 958	16 198
Débiteurs autres	<u>64 299</u>	<u>34 638</u>
	<u>164 889</u> \$	<u>111 518</u> \$

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	1 719 \$	860 \$	859 \$	1 203 \$
Matériel informatique	<u>28 074</u>	<u>23 177</u>	<u>4 897</u>	<u>9 200</u>
	<u>29 793</u> \$	<u>24 037</u> \$	<u>5 756</u> \$	<u>10 403</u> \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ portant intérêt au taux de base de l'institution financière plus 5 %, le solde est inutilisé au 31 décembre 2021.

7. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	84 460 \$	55 069 \$
Salaires à payer	179 927	143 343
Revenus perçus d'avance	<u>5 049</u>	<u>5 424</u>
	<u>269 436</u> \$	<u>203 836</u> \$

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention de fonctionnement reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et la portion non utilisée de la subvention des trois derniers exercices qui, selon l'entente, devra être remboursée si elle est inutilisée au 31 mars 2023. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde au début	1 036 800 \$	831 800 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(365 500)	(212 500)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	-	212 500
Plus : montant reporté de la subvention de l'exercice	<u>-</u>	<u>205 000</u>
	671 300	1 036 800
Solde à la fin	<u>671 300 \$</u>	<u>1 036 800 \$</u>

9. ÉVENTUALITÉ

Au cours d'un exercice précédent, une plainte a été portée contre l'organisme. Le montant de la réclamation n'a pas été précisé par la partie demanderesse. La direction est d'avis que cette plainte est non fondée et il est impossible, pour l'instant, d'évaluer le potentiel de perte pouvant découler de cette réclamation. L'organisme ne détient pas de couverture d'assurances relativement à cette plainte. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme occupe gratuitement des locaux administratifs fournis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La juste valeur du loyer est de 61 708 \$ (58 772 \$ en 2020). Ce montant n'est pas inscrit aux états financiers, car l'organisme ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de biens et de services.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients et débiteurs autres.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.